



ZAC DE L' AMPHITHEATRE Metz

DOSSIER DE REALISATION

JUIN 2025



clement
blanchet
architecture

ATELIER
JOURS
PAYSAGISTES DPLG



SOMMAIRE

0 - PREAMBULE	6
1 - PRESENTATION DU PROJET	8
1.1 Objet de la modification du dossier de création et de réalisation	
2 - LE PROGRAMME	14
2.1 Le programme des équipements publics	15
2.2 Le programme global des constructions	38
2.3 Les modalités prévisionnelles de financement	50
ANNEXES: Etude d'Impact	

LISTE DES FIGURES

Figure 01: Cartographie du nouveau périmètre de la ZAC, CBA, 2024

Figure 02: Carte résumant les sites et les phases du projet, Kakémono, 2023

Figure 03: Etat actuel et état projeté des équipements publics de la ZAC, IRIS, 2025

Figure 04: Carte illustrant le zonage du rejet des eaux pluviales, IRIS, 2025

Figure 05: Carte illustrant le zonage du rejet des eaux pluviales du projet modifié, IRIS, 2025

Figure 06: Carte illustrant le secteur concerné par le parachèvement des espaces publics, IRIS, 2025

Figure 07: Carte illustrant le passage public souterrain, IRIS, 2025

Figures 08: Trame viaire et découpage de lots initiaux et Nouvelle trame viaire et nouveau découpage de lots, IRIS, 2025

Figure 09: Carte illustrant le zonage des espaces publics, IRIS, 2025

Figures 10: Limite initiale des travaux d'équipements au niveau de la rue André Malraux et Nouvelle limite des travaux d'équipements au niveau de la rue Belchamps et nouveau découpage de lots, IRIS, 2025

Figure 11: Carte illustrant la traversée Belchamps, IRIS, 2025

Figure 12: Carte illustrant le zonage de la rue Débonnaire, IRIS, 2025

Figure 13: Carte illustrant le zonage du secteur Ranconval, IRIS, 2025

Figure 14: Carte illustrant le zonage public du secteur Ranconval, IRIS, 2025

Figure 15: Illustrations du projet du parking silo, LA/BA, 2024

Figure 16: Carte illustrant le zonage prévu pour le projet du parking silo, IRIS, 2025

Figure 17: Carte illustrant le site 1 (Phase 1), CBA, 2025

Figure 18: Carte illustrant le site 2 (Phase 2), CBA, 2025

Figure 19: Carte illustrant les lots du Site 2 (Phase 2), CBA, Atelier Jours, IRIS,

Figure 20: Carte illustrant l'extension du site 2 (Phase 2), CBA, 2025

Figure 21: Carte illustrant le site 3 (Phase 2), CBA, 2025

Figure 22: Carte illustrant la division en zones de programmation du projet global, CBA, 2025

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01: gestion des eaux par zones, IRIS, 2025

Tableau 02: caractéristiques modificatives des sous-bassins de retention, IRIS, 2025

Tableau 03: caractéristiques modificatives pour les espaces publics, IRIS, 2025

Tableau 04: Programmation du Site 1 (Phase 1), 2025

Tableau 05: Programmation du Site 2 (Phase 2), 2025

Tableau 06: Programmation de l'extension du Site 2 (Phase 2), 2025

Tableau 07: Programmation du Site 3 (Phase 2), 2025

Tableau 08: Programmation globale de la ZAC, 2025

0 - PREAMBULE

La présent Dossier de Réalisation de ZAC a l'objectif de présenter les évolutions et les modifications apportées au précédent dossier de Réalisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Le présent document est composé :

- d'une présentation générale du projet ;
- d'une présentation du programme des équipements publics;
- d'une présentation du programme global des constructions;
- d'un chapitre présentant les modalités prévisionnelles de financement, et en annexe, de la mise à jour de l'étude d'impact.

Aujourd'hui, Metz Métropole projette d'étendre le périmètre et de modifier les dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Ainsi, par délibération du 30 mai 2023, le Conseil Métropolitain a décidé d'initier la procédure de modification des dossiers de Création et de Réalisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Pétitionnaire:

Maître d'ouvrage, Aménageur :



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

SAREMM
48 place Mazelle
57000 Metz
03 66 32 57 57
SIRET : 361 800 436 00053

1 - PRESENTATION DU PROJET

La modification des dossiers de Création et de Réalisation a pour objet de préciser les évolutions de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, située à Metz dans le département de la Moselle (57).

Le dossier de Création, modifié en 2025, présente les évolutions des sites du projet. Le présent dossier de Réalisation présente les évolutions en termes de programmation.



Figure 01: Cartographie du nouveau périmètre de la ZAC, CBA, 2024

1.1 Objet de la modification du dossier de Création et de Réalisation

Ce dossier vient présenter, dans la continuité avec le projet précédent, les modifications que la ZAC présente en termes d'emprises, de programmes, d'ambitions environnementales tout en s'inscrivant dans un projet global et cohérent.

L'Eurométropole de Metz a confié à la SAREMM, par le biais d'un traité de concession d'aménagement daté du 20 décembre 2004, l'urbanisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Une première partie de la ZAC (SITE 1-Phase 1) est aujourd'hui construite. Le projet d'aménagement, depuis le premier plan directeur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre établi par l'agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) en 2005, soit il y a plus de 20 ans, a connu différentes évolutions pour s'adapter au contexte urbain et aux enjeux actuels de la ville.

L'objet de la mise à jour du présent dossier de réalisation de la ZAC est d'intégrer d'un point de vue du programme global et du programme des équipements publics ces différentes modifications.

Ces modifications concernant le dossier de création de la ZAC consistent en :

- 1/ • L'extension du périmètre du SITE 2 (EXTENSION SITE 2) de la ZAC en intégrant l'emprise dite de « BELCHAMPS », située à l'Ouest de l'Avenue André Malraux. Cette emprise, d'une surface d'environ 1,2 ha permettra de créer une future traversée qui se veut être une alternative de desserte de la ZAC afin d'éviter les zones de saturation des passages de l'Amphithéâtre et de Plantières. Il s'agit d'un équipement public nécessaire au bon fonctionnement de la ZAC, notamment pour son Plan de Déplacement Urbain. Sa réalisation permettra de proposer une accessibilité supplémentaire à la ZAC et à délester un trafic significatif dans un quartier où les futures activités vont croître et donc faire augmenter le trafic déjà saturé.
La création d'une percée vers la rue de Belchamps impliquera la restructuration des terrains concernés, actuellement occupés par le supermarché MATCH de l'avenue Malraux. Ce barreau de liaison a ses emprises techniques réservées au PLU. Cette nouvelle traversée sera composée d'une voie à double sens de circulation, de bandes cyclables, ainsi que d'un alignement d'arbres dans la continuité de l'existant. Cette traversée desservira également de nouveaux lots à bâtir.

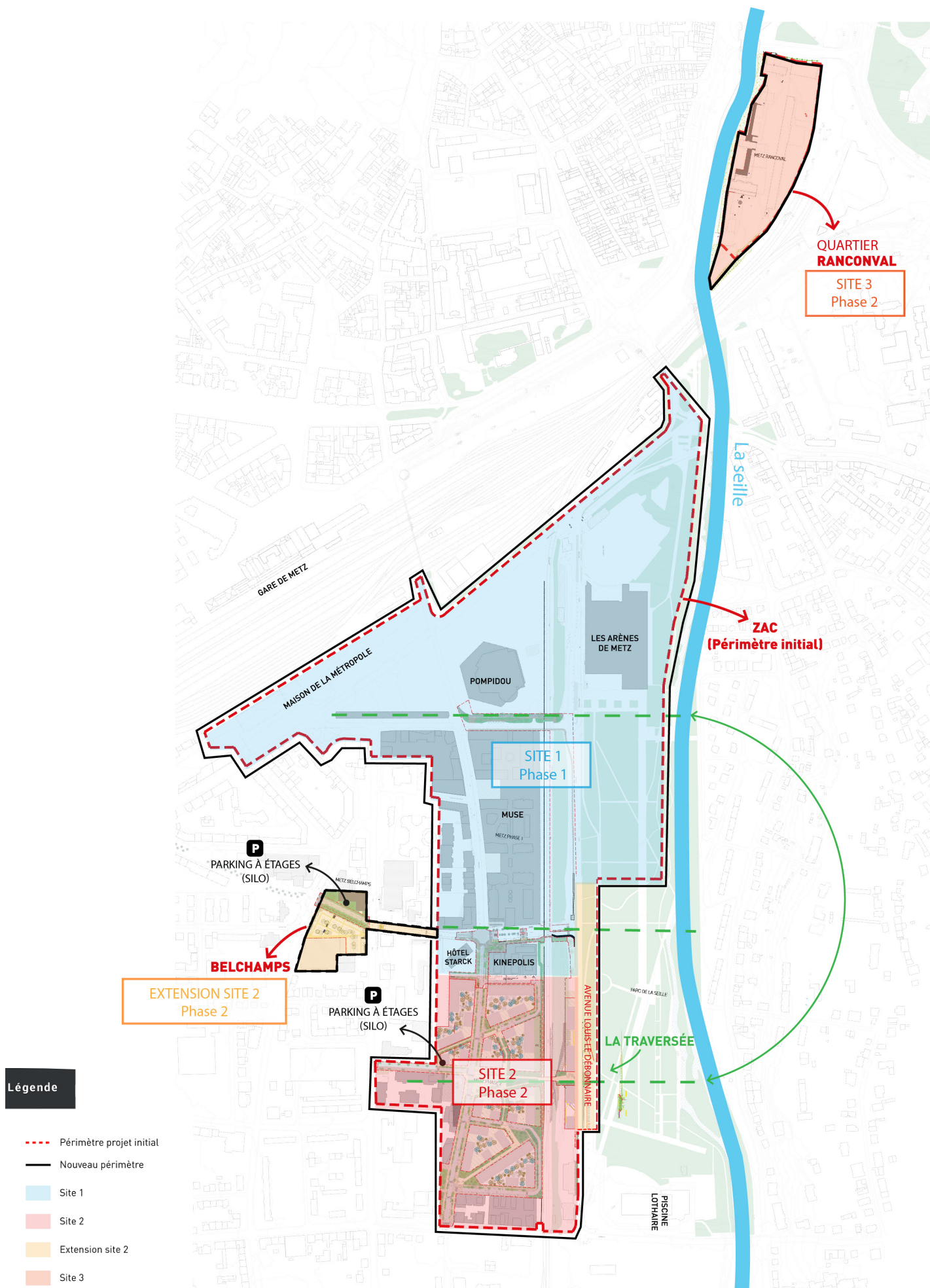


Figure 02: Carte résumant les sites et les phases du projet, Kakémono, 2023

2/ • L'ajout à la ZAC du SITE 3, le tènement « RANCONVAL », plus au nord, d'une superficie d'environ 2,6 ha, s'inscrit dans une continuité géographique certaines avec le quartier Amphithéâtre notamment dans le rapport étroit qu'entretien le site avec la Seille et le réseau viaire. Jouxant la porte des Allemands et faisant face au quartier Outre-Seille, il constitue une articulation stratégique entre la ZAC de l'Amphithéâtre et le centre-ville-historique de Metz. La libération de la Caserne de Ranconval par le SDIS 57 a amené L'Eurométropole et la Ville de Metz, à réfléchir à son devenir. Situé à proximité directe du centre-ville historique et bénéficiant d'un cadre paysager de qualité, ce site offre une opportunité de reconversion globale exceptionnelle. Les premières études, menées par la SAREMM dans le cadre d'un mandat d'études préalables ont permis de définir les grandes lignes programmatiques et d'aménagement du projet de reconversion : il s'agit de reconvertir le site en quartier d'habitation accompagné de quelques équipements, services et/ou activités associées. C'est pourquoi il a été choisi d'intégrer ce quartier à la ZAC de l'Amphithéâtre.

3/• Le redécoupage des lots du projet du SITE 2 (phase 2) situés au sud de la rue Jean Lorrain et une évolution des espaces publics. Le nouveau projet, à la programmation essentiellement d'habitat, permettra d'ouvrir des vues sur les repères du territoire et ainsi sortir le quartier de la situation d'enclavement dans un couloir orienté Nord-Sud dans lequel il était. Le nouveau projet comprend également l'urbanisation de la frange se situant le long de l'avenue Louis le Débonnaire, côté Est des voies ferrées, d'une superficie de 1,5 ha. Cette frange était déjà intégrée au périmètre de la ZAC, cependant la programmation et l'aménagement du secteur sont à redéfinir suite à l'abandon en 2018 du périmètre réservé pour une nouvelle ligne BHNS.

La ZAC du quartier de l'Amphithéâtre initiale présente une surface de 37,85 ha. En 2014, une surface de 0,76 ha a été intégrée au périmètre de ZAC. Le quartier de la ZAC de l'Amphithéâtre s'étend donc sur 38,61 ha environ. Les nouvelles ambitions portées par la ZAC viennent modifier le périmètre de la ZAC afin d'intégrer d'une part l'emprise de Belchamps (Extension du SITE 2) qui s'étend sur environ 1,2 ha, d'autre part le tènement Ranconval (SITE 3) d'une superficie d'environ 2,6 ha.

Le total des surfaces concernées par le présent dossier de création est donc de 42 ha.

L'aménagement de l'ensemble des espaces publics prévus de la première phase (trame viaire, ouvrages d'art, places et parvis, aménagements paysagers, ...) a été mené parallèlement à la sortie de terre des premiers îlots. La répartition des créations de surfaces, entre équipements publics, commerces, bureaux/activités et logement, a évolué au gré des programmes, depuis les premières constructions (détail pages suivantes).

Le traité a fait l'objet de différents avenants, le 16ème et dernier avenant en date a été signé le 9 juillet 2025 et a pour objet de modifier la répartition du forfait de rémunération de la SAREMM et de fixer une date de remise des Comptes-Rendus Annuels d'Activités établis par la SAREMM.

2 - LE PROGRAMME

2.1 Le programme des équipements publics

Ce chapitre a pour objet de décrire le programme des équipements publics à réaliser dans le cadre de la modification du dossier de Réalisation de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

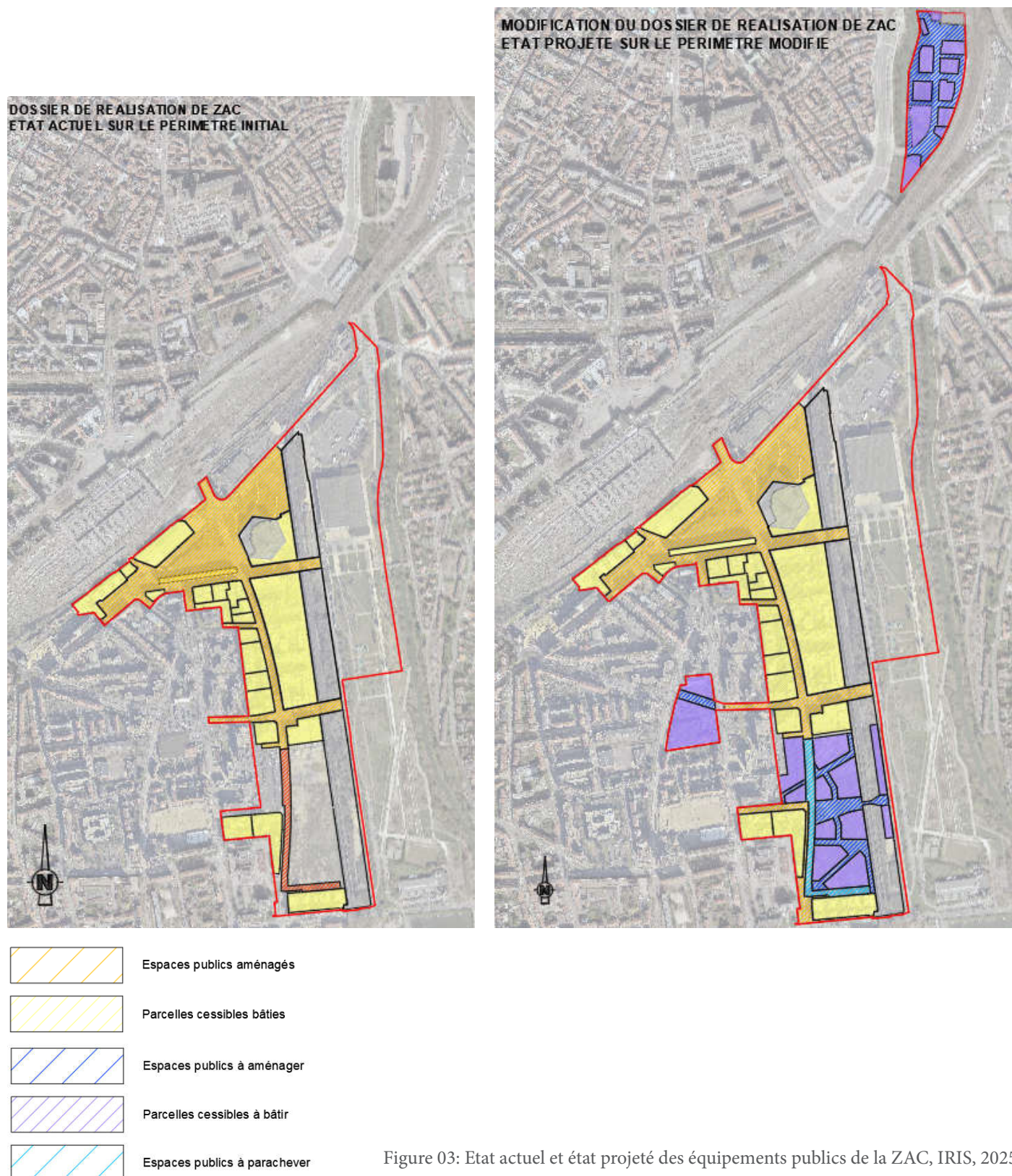


Figure 03: Etat actuel et état projeté des équipements publics de la ZAC, IRIS, 2025

Une partie importante des infrastructures de viabilité et des équipements publics de la ZAC initialement prévus ont d'ores et déjà été réalisés dans le cadre d'une première tranche d'aménagement.

Le présent programme des équipements publics a pour objet de décrire :

A - Les ouvrages à finaliser dans le cadre de la poursuite du programme initial :
Correspondant aux travaux de parachèvement de la partie sud de la rue Jacques Chirac et de la rue Marie Marvingt;
Ainsi qu'à la création d'un passage souterrain pour les modes actifs sous les voies ferrées (PaSo) entre la rue Jacques Chirac et la rue Louis le Débonnaire;

B - Les ouvrages modificatifs à réaliser dans le cadre de la poursuite du programme initial :
Correspondant aux travaux de viabilisation et de desserte des terrains cessibles à bâtir restants le long de la rue Jacques Chirac

C - Les ouvrages à réaliser dans le cadre de l'exécution du nouveau programme :
Correspondant aux travaux de viabilisation de terrains cessibles à bâtir le long de la rue Louis le Débonnaire;
Ainsi qu'à la poursuite sur une extension du périmètre de ZAC de la percée de la rue Jean Laurain vers la rue Belchamps avec la viabilisation des terrains cessibles à bâtir situés de part et d'autre;
Ainsi qu'à la viabilisation sur une extension du périmètre de ZAC de terrains cessibles à bâtir sur le périmètre de l'ancienne caserne Ranconval
Ainsi qu'à la construction d'un premier parking en ouvrage dans le secteur de la percée Belchamps en vue de compenser un déficit d'ores et déjà constaté dans l'offre de stationnement « visiteurs » en lien avec les activités de commerce implantées dans la ZAC;
Ainsi qu'à l'éventualité de construire un second parking en ouvrage rue Jacques Chirac en vue de compenser au cas où la construction de nouveaux logements en révélerait la nécessité.

Cette notice a pour objet de décrire les travaux et ouvrages correspondants.

A ce stade du projet, l'implantation des voies et réseaux, le découpage des parcelles à bâtir demeurent susceptible d'évoluer en fonction des mises au point de détail qui seront effectuées lors de la conception définitive du projet.

La cartographie de l'avancement actuel des aménagements et des aménagements projetés est jointe en annexe.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS EXISTANTS

Les travaux entrepris depuis 2006 dans la ZAC ont concouru à la réalisation de la majeure partie de ses infrastructures viaires et de réseaux

Celles-ci sont décrites dans les plans schématiques de synthèse joints en annexe.

Elles comprennent les aménagements et les voies de desserte suivantes viabilisées avec les différents réseaux de collecte et de distribution de fluides, pour le raccordement des parcelles adjacentes :

- Le parvis des Droits de l'Homme
- La place du Parlement de Metz
- La place Adrienne Thomas avec son prolongement en ouvrage vers le parvis des Droits de l'Homme
- L'avenue François Mitterrand avec sa percée sous ouvrage ferroviaire vers l'avenue Louis le Débonnaire
- La rue Jacques Chirac (anciennement rue des Messageries, rue Courbe)
- L'impasse des Marchandises
- La rue Jean Laurain avec sa percée sous ouvrage ferroviaire vers l'avenue Louis le Débonnaire
- La rue Mendès-France

Les voiries de la rue Jacques Chirac demeurent à parachever entre la rue Marvingt et la rue Jean Laurain.

PRINCIPES GENERAUX RELATIFS AU MOUVEMENT DES TERRES

Le mouvement des terres et les travaux de nivellement à réaliser en vue de la construction des équipements publics seront entrepris par l'Aménageur de la ZAC. La gestion de la pollution chimique éventuelle des sols sera réalisée en correspondance par l'Aménageur.

Le mouvement des terres et les travaux de nivellement à réaliser en vue de la construction des terrains cessibles seront entrepris par les Acquéreurs de parcelle. La gestion de la pollution chimique éventuelle des sols sera réalisée en correspondance par leurs Acquéreurs.

PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

PRINCIPES INITIAUX

Les principes de gestion sont établis sur le périmètre initial de la ZAC dans le dossier de Porter à Connaissance de GEREEA pour la CA2M de juillet 2006.

Le projet est découpé en 7 sous-bassins versants pour lesquels il y est prévu :

- BVA1 : sur une partie du parvis des Droits de l'Homme et des parcelles attenantes, que les eaux de ruissellements soient dissipées par infiltration dans le sol au niveau du Jardin Jean-Baptiste Keune
- BVA2 à BVA7 : sur le reste de la ZAC, que les eaux pluviales soient rejetées vers les réseaux existants à un débit spécifique ≤ 30 L/s/ha. L'écrêtement est réalisé via des ouvrages de rétention enterrés pour les ruissellements sur les espaces publics et via des ouvrages de régulation privés à la parcelle.

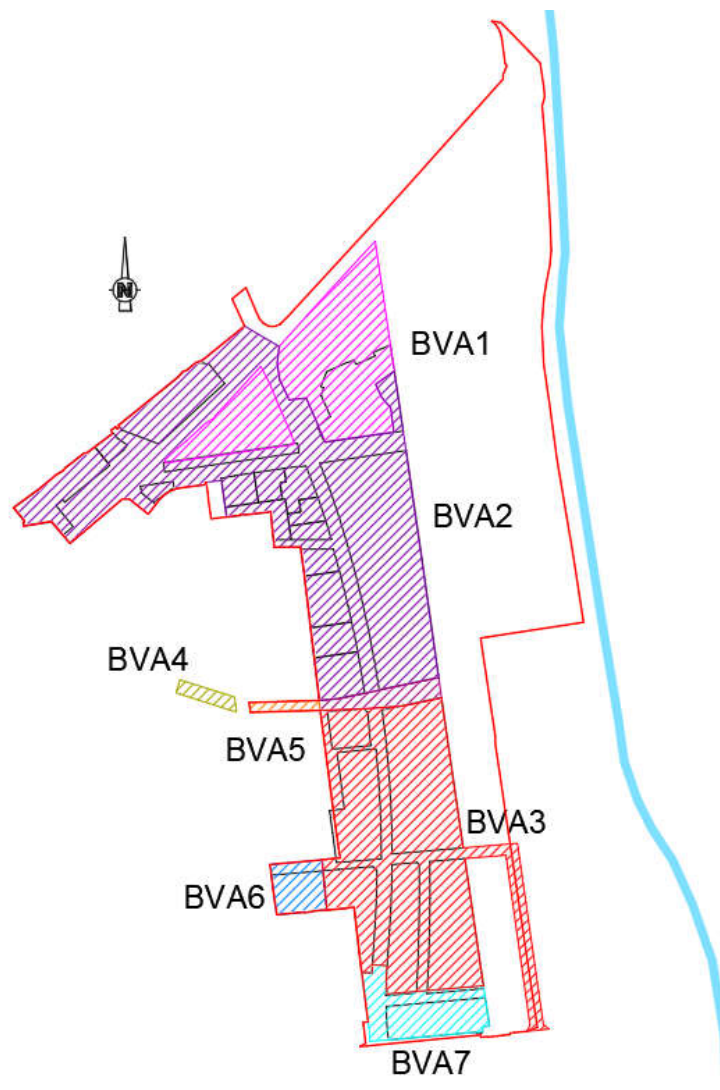


Figure 04: Carte illustrant le zonage du rejet des eaux pluviales, IRIS, 2025

Les eaux de ruissellement sur les terrains privés sont gérées à la parcelle. Elles sont dissipées par infiltration dans le sol, ou voient leur débit écrêté après transit par des ouvrages de rétention privés réalisés par les Acquéreurs, avant rejet dans le réseau public de collecte. Les ouvrages de rétention des eaux de ruissellement des espaces publics et le réseau de collecte sont réalisés par l'Aménageur. La cartographie des bassins versants, des exutoires et des ouvrages de gestion initialement prévus est jointe en annexe. Les ouvrages de rétention sont dimensionnés pour une période de retour de calculs centennale.

Les débits de rejet vers le réseau collectif puis la Seille au niveau du parc Jean-Marie Pelt sont les suivants :

Ruissellements	Superficie raccordée vers le réseau public de collecte	Débits régulés à 100 ans rejetés au réseau public
Sur les espaces publics	5,89 ha	262 L/s
Sur les espaces privés	11,39 ha	342 L/s
Totaux	17,28 ha	604 L/s

Les caractéristiques des 7 sous-bassins versants sont les suivantes :

Bassin versant	Superficie publique	Superficie privée	Superficie Globale	Mode de gestion	Rejets publics au réseau	Rejets privés au réseau
BVA1	0,00 ha	3,48 ha	3,48 ha	Infiltration dans le sol	0 L/s	0 L/s
BVA2	2,96 ha	6,16 ha	9,12 ha	Rejet au réseau	200 L/s	185 L/s
BVA3	2,03 ha	4,41 ha	6,44 ha		10 L/s	132 L/s
BVA4	0,16 ha	0,00 ha	0,16 ha		5 L/s	0 L/s
BVA5	0,13 ha	0,00 ha	0,13 ha		4 L/s	0 L/s
BVA6	0,10 ha	0,36 ha	0,46 ha		14 L/s	11 L/s
BVA7	0,51 ha	0,46 ha	0,97 ha		29 L/s	14 L/s
Total	5,89 ha	14,87 ha	20,76 ha		262 L/s	342 L/s

Les caractéristiques des équipements publics de gestion des eaux de ruissellement pour les espaces publics sont les suivantes :

Bassin versant	Superficie publique	Exutoire	Rétention	Rejets publics au réseau	Période de retour de calculs	Volume centennal
BVA1	0,00 ha	Sans objet				
BVA2	2,96 ha	Collecteur rue Débonnaire puis Seille	Rétention enterrée collecteur	200 L/s	100 ans	450 m ³
BVA3	2,03 ha	Collecteur puis bassin du Parc Jean-Pelt	Bassin paysager	10 L/s	10 à 100 ans	3 283 m ³
BVA4	0,16 ha	Ovoïde rue Malraux puis Seille	Rétention enterrée collecteur	5 L/s	100 ans	40 m ³
BVA5	0,13 ha		Rétention enterrée collecteur	4 L/s	100 ans	42 m ³
BVA6	0,10 ha		Rétention enterrée collecteur	14 L/s	100 ans	11 m ³
BVA7	0,51 ha	Collecteur rue Lothaire puis Seille	Rétention enterrée collecteur	29 L/s	100 ans	74 m ³
Total	5,89 ha			262 L/s		3 900 m³

Tableau 01: gestion des eaux par zones, IRIS, 2025

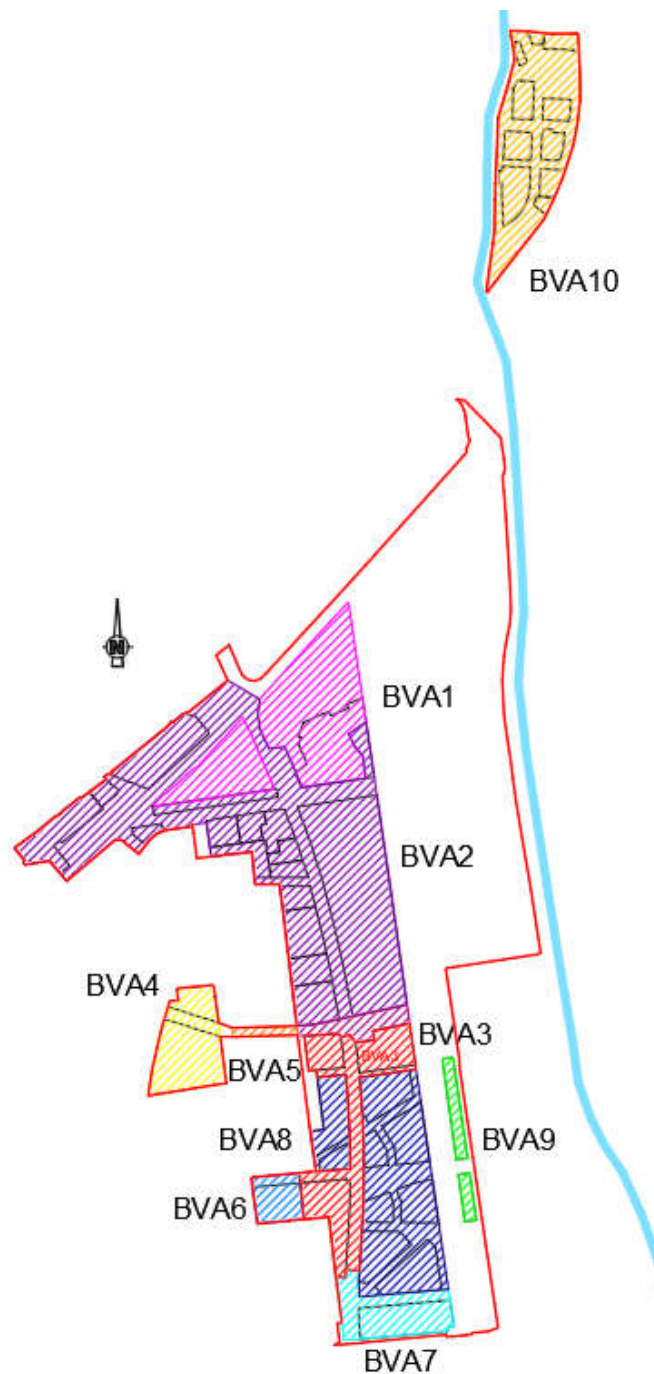
PRINCIPES MODIFICATIFS

Les principes de gestion modificatifs feront l'objet d'une procédure de Déclaration au sens des art.

R214-1 et suivants du Code de l'Environnement en vue d'intégrer :

- Une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales avec une gestion par infiltration dans les sols lorsque leurs caractéristiques le permettent, sur les terrains demeurant à aménager;
- La superficie desservie supplémentaire correspondant à l'extension du périmètre de la ZAC.;

Le projet est découpé en 10 sous-bassins versants.



Les dispositions concernant les sous-bassins versants BVA1, BVA2, BVA5, BVA6 et BVA7 restent globalement inchangées.

Le sous-bassin BVA3 raccordé au réseau en un sous-bassin BVA3 est réduit de 4 ha environ. Il est désormais complété par un sous-bassin BVA8 sur lequel les eaux de ruissellement sont gérées par infiltration en mettant à contribution la perméabilité effective des sols.

Le sous-bassin versant BV4 est étendu de 1 ha environ pour intégrer les terrains à bâtir le long de la future percée vers la rue Belchamps. Compte tenu de la pollution chimique des sols d'assiette, il n'est pas envisagé à ce stade de gérer les eaux de ruissellement par infiltration.

Un nouveau sous-bassin versant BVA9 est créé pour intégrer la gestion des ruissellements des terrains à bâtir le long de la rue Louis le Débonnaire. Compte tenu de la pollution chimique des sols d'assiette, il n'est pas envisagé à ce stade de gérer les eaux de ruissellement par infiltration.

Un nouveau sous-bassin versant BVA10 est créé pour intégrer la gestion des ruissellements du site de l'ancienne caserne Ranconval. Les eaux de ruissellement de ce bassin versant seront gérées par infiltration en mettant à contribution la perméabilité effective des sols.

Les eaux de ruissellement sur les terrains privés faisant l'objet des dispositions modificatives, sont gérées à la parcelle et, sauf contre-indication technique, dissipées par infiltration dans le sol. Les équipements privés de gestion à la parcelle sont réalisés par les Acquéreurs et les équipements publics par l'Aménageur.

La cartographie des bassins versants, des exutoires et des ouvrages de gestion modificatifs est jointe en annexe.

Les débits de rejet vers le réseau collectif puis la Seille au niveau du parc Jean-Marie Pelt sont les suivants :

Figure 05: Carte illustrant le zonage du rejet des eaux pluviales du projet modifié, IRIS, 2025

Ruissellements	Superficie raccordée vers le réseau public de collecte	Débites régulés à 100 ans rejetés au réseau public
Sur les espaces publics	4,56 ha	255 L/s
Sur les espaces privés	10,92 ha	290 L/s
Totaux	15,48 ha	545 L/s

Soit une réduction de 10,4% de la surface raccordée et de 9,7% du débit rejeté au réseau public.

Les caractéristiques modificatives des 10 sous-bassins versants sont les suivantes :

Bassin versant	Superficie publique	Superficie privée	Superficie Globale	Mode de gestion	Rejets publics au réseau	Rejets privés au réseau
BVA1	0,00 ha	3,46 ha	3,46 ha	Infiltration dans le sol	0 L/s	0 L/s
BVA2	2,86 ha	7,39 ha	10,25 ha	Rejet au réseau	200 L/s	185 L/s
BVA3	0,86 ha	1,23 ha	2,09 ha		3 L/s	37 L/s
BVA4	0,14 ha	1,02 ha	1,16 ha		5 L/s	5 L/s
BVA5	0,12 ha	0,00 ha	0,12 ha		4 L/s	0 L/s
BVA6	0,10 ha	0,35 ha	0,45 ha		14 L/s	11 L/s
BVA7	0,47 ha	0,59 ha	1,06 ha		29 L/s	14 L/s
BVA8	1,11 ha	2,69 ha	3,80 ha	Infiltration dans le sol	0 L/s	0 L/s
BVA9	0,00 ha	0,34 ha	0,34 ha	Rejet au réseau	0 L/s	35 L/s
BVA10	1,83 ha	1,19 ha	3,02 ha	Infiltration dans le sol	0 L/s	0 L/s
Total	7,49 ha	18,26 ha	25,75 ha		255 L/s	290 L/s

Tableau 02: caractéristiques modificatives des sous-bassins de retention, IRIS, 2025

Les caractéristiques modificatives des équipements publics de gestion des eaux de ruissellement pour les espaces publics sont les suivantes :

Bassin versant	Superficie publique	Exutoire	Rétention	Rejets publics au réseau	Période de retour de calculs	Volume centennal
BVA1	0,00 ha	Sans objet				
BVA2	2,96 ha	Collecteur rue Débonnaire puis Seille	Rétention enterrée collecteur	200 L/s	100 ans	450 m ³
BVA3	2,03 ha	Collecteur puis bassin du Parc Jean-Pelt	Bassin paysager	3 L/s	10 à 100 ans	3 283 m ³
BVA4	0,16 ha	Ovoïde rue Malraux puis Seille	Rétention enterrée collecteur	5 L/s	100 ans	40 m ³
BVA5	0,13 ha		Rétention enterrée collecteur	4 L/s	100 ans	42 m ³
BVA6	0,10 ha		Rétention enterrée collecteur	14 L/s	100 ans	11 m ³
BVA7	0,51 ha	Collecteur rue Lothaire puis Seille	Rétention enterrée collecteur	29 L/s	100 ans	74 m ³
BVA8 (*)	1,11 ha	Infiltration dans le sol	Noues Tranchées infiltrantes	0 L/s	100 ans	Volume des ouvrages d'infiltration supplémentaires
BVA9	0,00 ha	Sans objet				
BVA10 (*)	1,83 ha	Infiltration dans le sol	Noues Tranchées infiltrantes	0 L/s	100 ans	Volume des ouvrages d'infiltration supplémentaires
Total	7,49 ha			255 L/s		3 900 m³ + Volume des ouvrages d'infiltration supplémentaires

(*) La capacité de stockage des ouvrages d'infiltration supplémentaires pour la gestion des ruissellements publics dépendra de la perméabilité effective des sols et de la superficie d'infiltration retenue lors de la mise au point de détail des projets. A titre d'exemples, les ouvrages pourraient être dimensionnés comme suit :

Bassin versant	Superficie publique	Coefficient ruissellement	Superficie infiltration	Perméabilité caractéristique	Débit fuite infiltration	Volume centennal
(*) BVA8	11 100 m ²	0,7	1 190 m ²	7.10 ⁻⁵ m/s	87 L/s	0 L/s
(*) BVA10	18 300 m ²	0,7	2 800 m ²	3.10 ⁻⁶ m/s	8 L/s	0 L/s

Tableau 03: caractéristiques modificatives pour les espaces publics, IRIS, 2025

A. OUVRAGES A FINALISER DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DU PROGRAMME INITIAL

PARACHEVEMENT DES ESPACES PUBLICS DES RUES CHIRAC ET MARVINGT

Dans ces rues, les infrastructures primaires de réseaux et de chaussées sont d'ores et déjà réalisées par l'Aménageur.

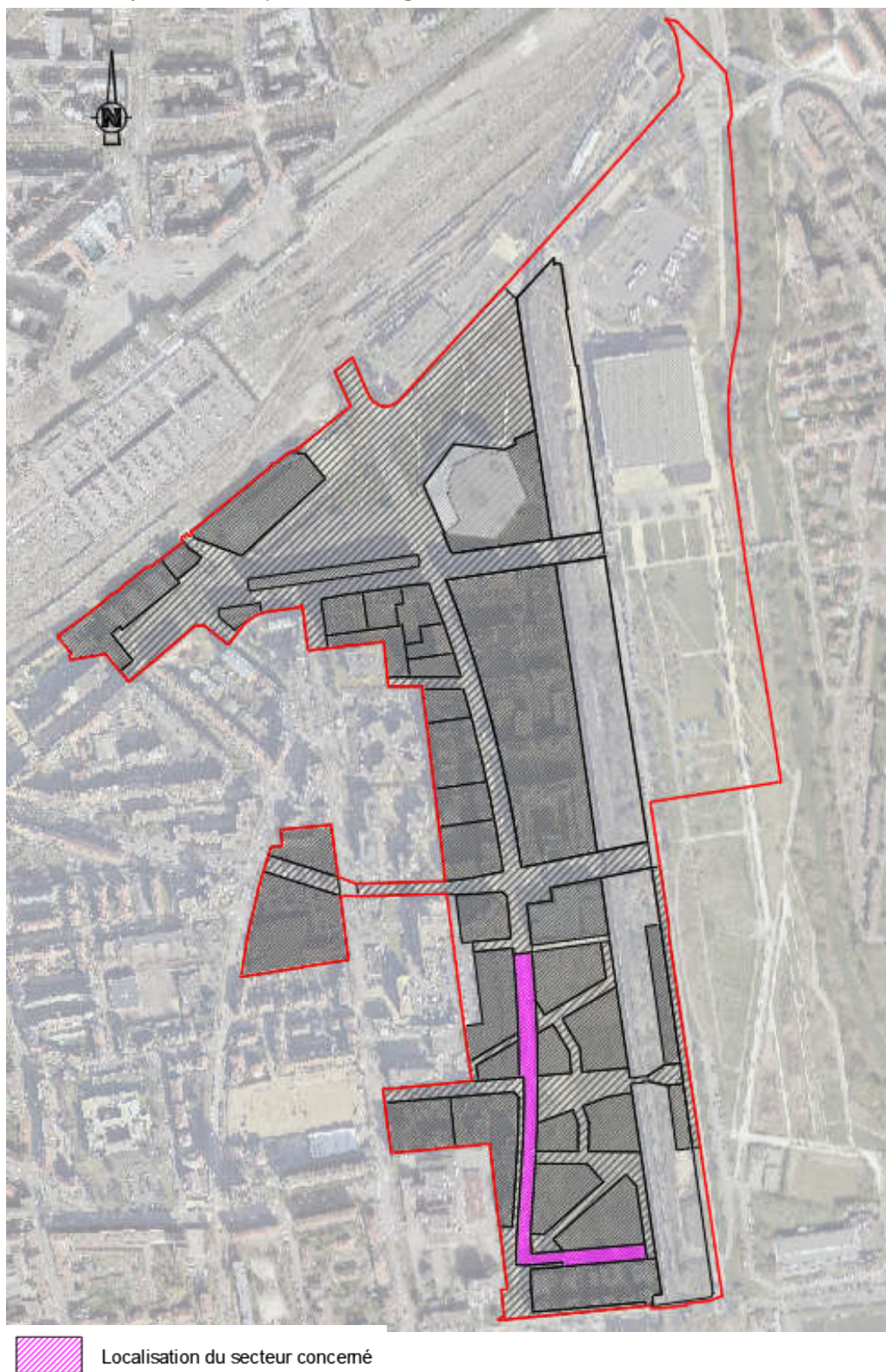


Figure 06: Carte illustrant le secteur concerné par le parachèvement des espaces publics, IRIS, 2025

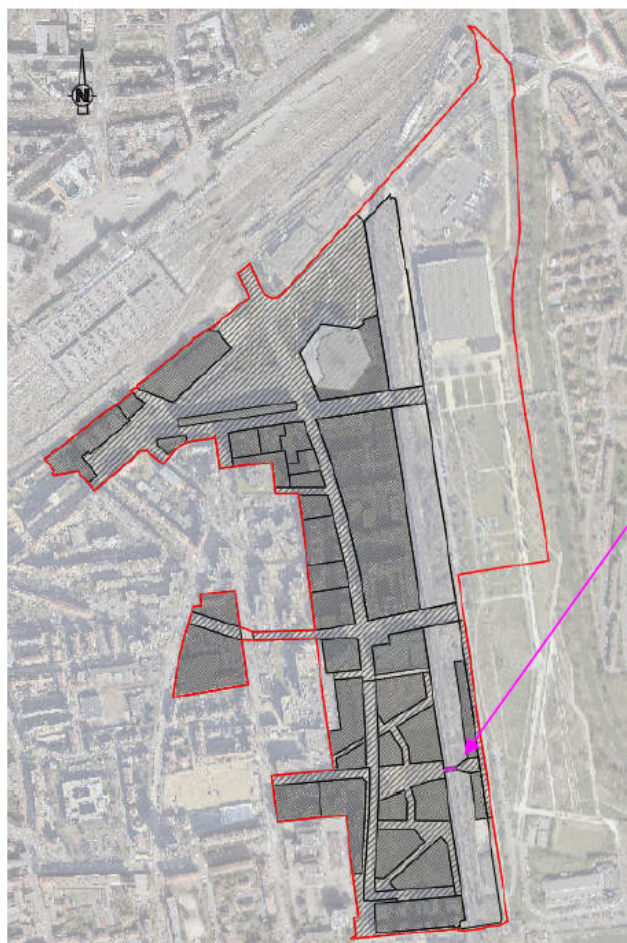
Les travaux de parachèvement à réaliser par l'Aménageur ont pour objet la création des bordures, des revêtements définitifs notamment les trottoirs et pistes cyclables, de l'éclairage définitifs, et des mobiliers urbains et plantations. Les matériaux et mobiliers seront identiques à ceux déjà en place dans le quartier de l'Amphithéâtre. Dans ce cadre, les profils en long des rues Jacques Chirac et Pierre Mendès-France pourront être éventuellement modifiés en vue d'estomper la dénivelée de la placette 4E à l'angle de ces deux rues.

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

PASSAGE SOUTERRAIN ENTRE LE PARC ET LA RUE DEBONNAIRE

Un passage souterrain (PaSo) pour les modes actifs d'ouverture 5,50 x 3,00 m et d'une longueur de 28,50 m, sera réalisé entre la rue Jacques Chirac et la rue Louis le Débonnaire sous les voies ferrées au KM 2+508 de la ligne Metz-Ville à Metz-Marchandise (L191 300).

La réalisation des travaux est confiée à la SNCF par l'Aménageur.



Localisation du secteur concerné

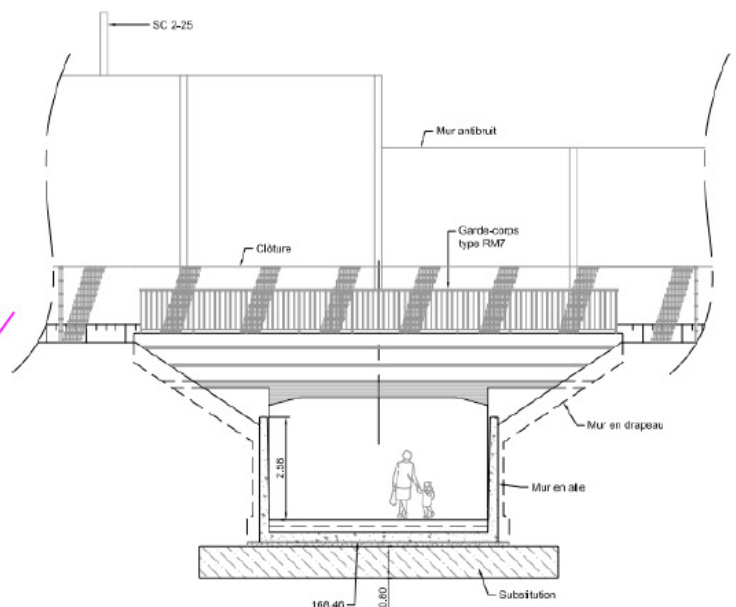
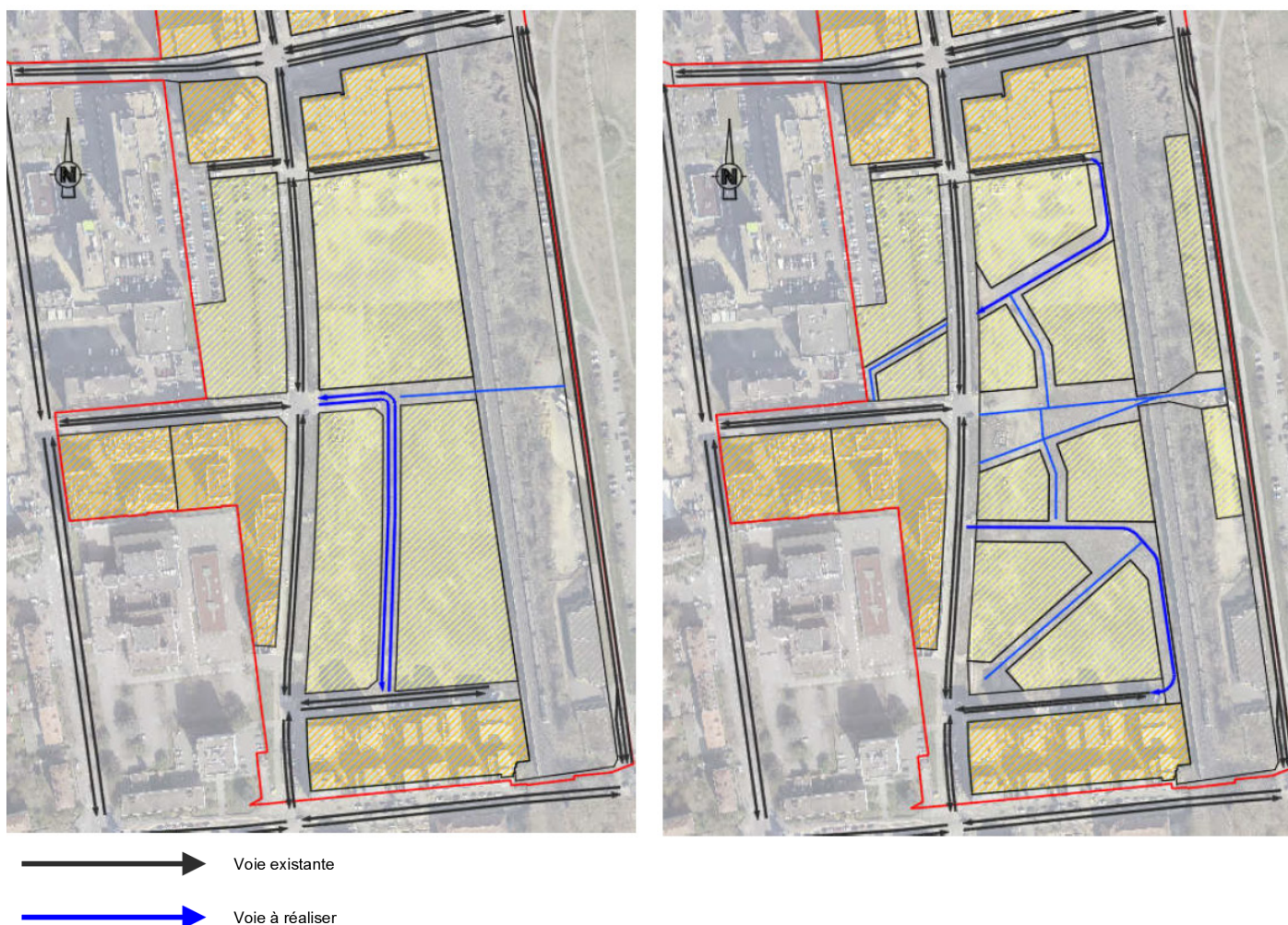


Figure 07: Carte illustrant le passage public souterrain, IRIS, 2025

B. OUVRAGES MODIFICATIFS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME MODIFICATION DE LA TRAME VIAIRE ET DU DECOUPAGE DES PARCELLES RUE CHIRAC

Un nouveau découpage des parcelles cessibles restant à bâtir le long de la rue Jacques Chirac impliquera la nouvelle trame viaire ci-dessous :



Figures 08: Trame viaire et découpage de lots initiaux et Nouvelle trame viaire et nouveau découpage de lots, IRIS, 2025

Deux boucles à sens unique seront créées à partir de la rue Marie Marvingt au sud et d'une venelle privée rétrocedée au nord. En outre de la chaussée de circulation, celles-ci comprendront un aménagement pour les cycles (double sens cyclable), des trottoirs et des espaces verts.

Un parc paysager sera créé au sein de l'espace central qui donnera l'accès au PaSo sous les voies ferrées.

Des venelles réservées aux modes actifs seront aménagées entre les parcelles et pourront également servir de voies spécialisées pour les véhicules de secours.

Les travaux de viabilisation des terrains à réaliser par l'Aménageur en complément des infrastructures existantes rue Jacques Chirac, rue Pierre Mendès-France et rue Marie Marvingt comprendront :

- L'extension du réseau de collecte des eaux usées domestiques dans les deux boucles de desserte;

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de HAGANIS

- L'extension du réseau de chauffage urbain dans les deux boucles de desserte

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de UEM

- L'extension et le bouclage du réseau d'adduction d'eau potable dans les deux boucles de desserte;

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de VEOLIA et de l'EMM

Le réseau couvrira également la défense extérieure contre l'incendie jusqu'au risque courant important sur l'habitat collectif (120 m³/h à 1 bar pendant 2 heures)

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions du SDIS de la Moselle

- L'extension du réseau de distribution électrique dans les deux boucles de desserte

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de RESEDA

Les postes de distribution publique seront, sauf impossibilité technique, intégrés dans les construction;

- L'extension du réseau de télécommunications dans les deux boucles de desserte

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de l'EMM.

La gestion des eaux de ruissellement sera réalisée à la parcelle par les Acquéreurs. L'Aménageur réalisera les systèmes de noues et de tranchées d'infiltration nécessaires à la gestion des eaux de ruissellement sur les espaces publics.

La réalisation des voiries et de l'éclairage public se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

La réalisation des plantations et du mobilier urbain se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz.

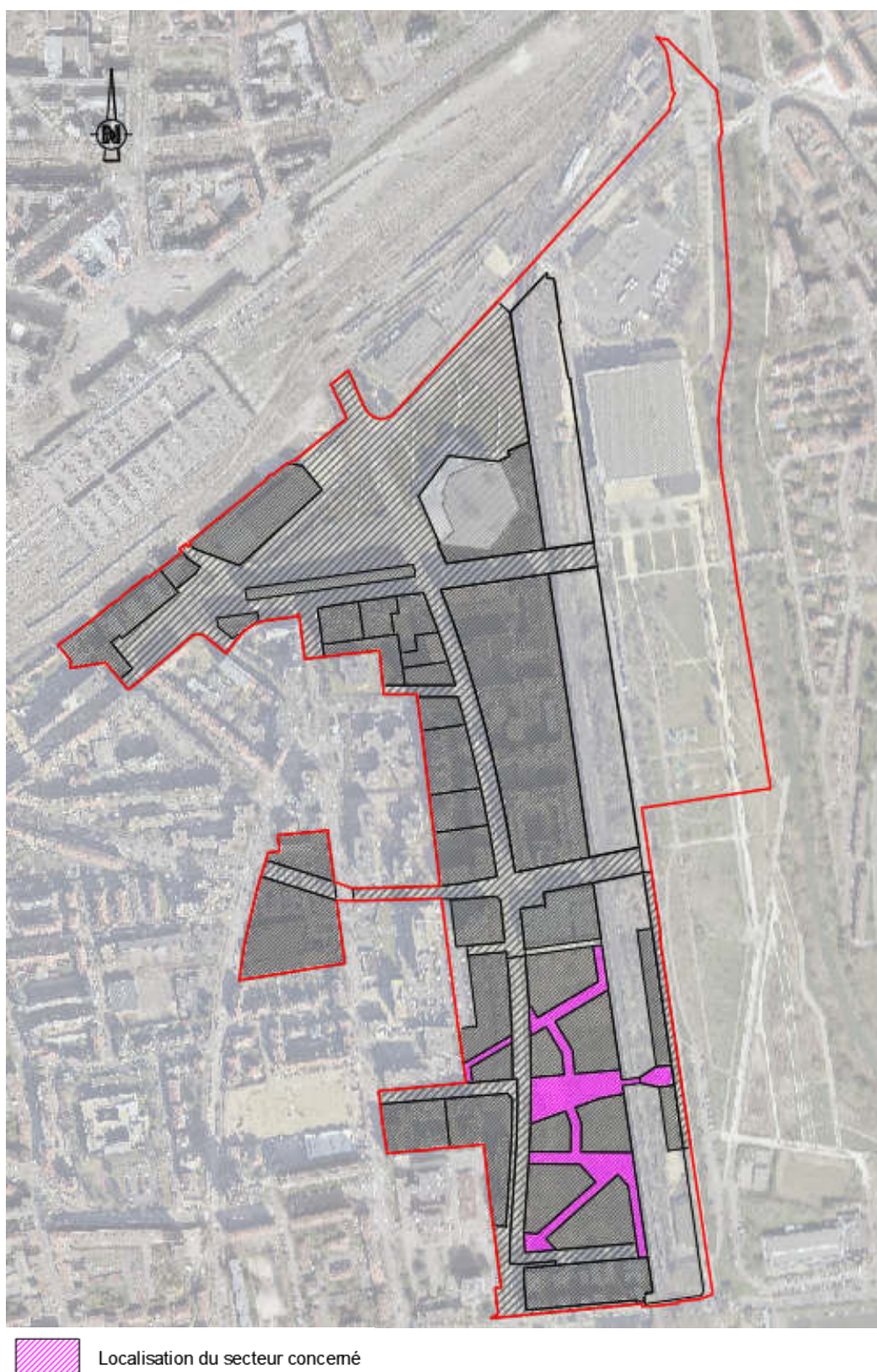


Figure 09: Carte illustrant le zonage des espaces publics, IRIS, 2025

C. OUVRAGES SUPPLEMENTAIRES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME PERCEE VERS LA RUE BELCHAMPS ET URBANISATION DES TERRAINS DE PART ET D'AUTRE

L'ouverture de la percée entre la rue Jean Laurain et la rue Belchamps et la réurbanisation des terrains situés de part et d'autre, dans le cadre de la ZAC, modifient le programme des équipements publics :



Figures 10: Limite initiale des travaux d'équipements au niveau de la rue André Malraux et Nouvelle limite des travaux d'équipements au niveau de la rue Belchamps et nouveau découpage de lots, IRIS, 2025

Un barreau de voie sera créé entre le carrefour rue André / rue Jean Laurain et le carrefour Sente à My / rue Belchamps. Outre la chaussée de circulation, celui-ci comprendra aménagement pour les cycles (bandes ou pistes cyclables), trottoirs et espaces verts.

Les travaux de viabilisation des terrains à réaliser par l'Aménageur en complément des infrastructures existantes rue André Malraux et Sente à My comprendront :

- L'extension du réseau de collecte des eaux usées domestiques au besoin dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de HAGANIS

- L'extension du réseau de chauffage urbain au besoin dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de UEM

- L'extension et le bouclage du réseau d'adduction d'eau potable dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de VEOLIA et de l'EMM

Le réseau couvrira également la défense extérieure contre l'incendie jusqu'au risque courant important sur l'habitat collectif (120 m³/h à 1 bar pendant 2 heures)

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions du SDIS de la Moselle

- L'extension du réseau de distribution électrique au besoin dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de RESEDA

Les postes de distribution publique seront, sauf impossibilité technique, intégrés dans les construction

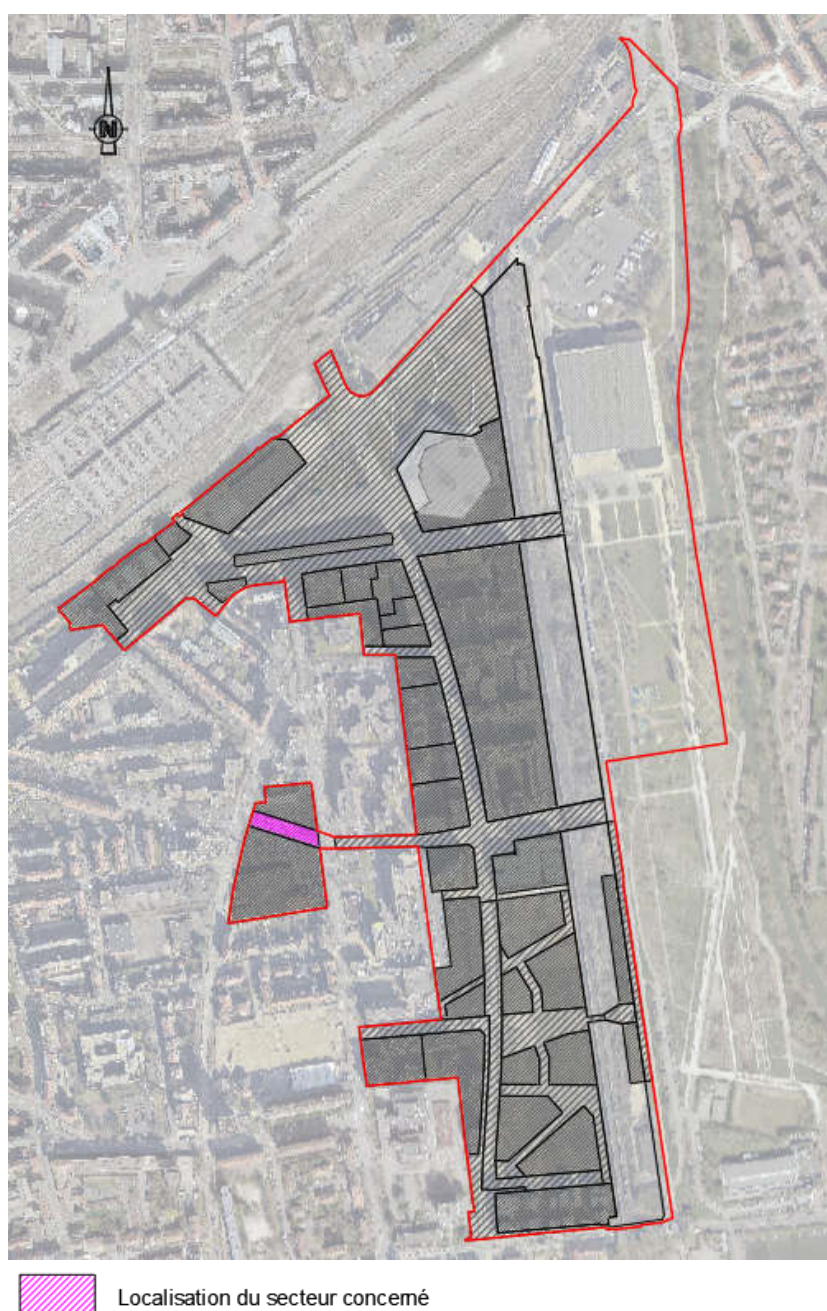


Figure 11: Carte illustrant le la traversée Belchamps, IRIS, 2025

- L'extension du réseau de télécommunications dans la rue nouvelle
La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de l'EMM

La gestion des eaux de ruissellement sera réalisée à la parcelle par les Acquéreurs via des dispositifs de rétention privés. L'Aménageur réalisera la rétention enterrée prévue par le dossier de Porter à Connaissance de juillet 2006, nécessaire à la gestion des eaux de ruissellement sur les espaces publics.

Le carrefours à feux rue André Malraux / rue Jean Laurain sera modifié avec une 4ème branche. Le carrefours Sente à My/rue Belchamps sera équipés à feux. La réalisation des équipements de signalisation lumineuse de trafic se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

La réalisation des voiries et de l'éclairage public se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

La réalisation des plantations et du mobilier urbain se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz.

URBANISATION DE LA FRANGE DE LA ZAC AVENUE LOUIS LE DEBONNAIRE

L'urbanisation de terrains en bordure de l'avenue Louis le Débonnaire dans le cadre de la ZAC, implique également de modifier le programme des équipements publics.

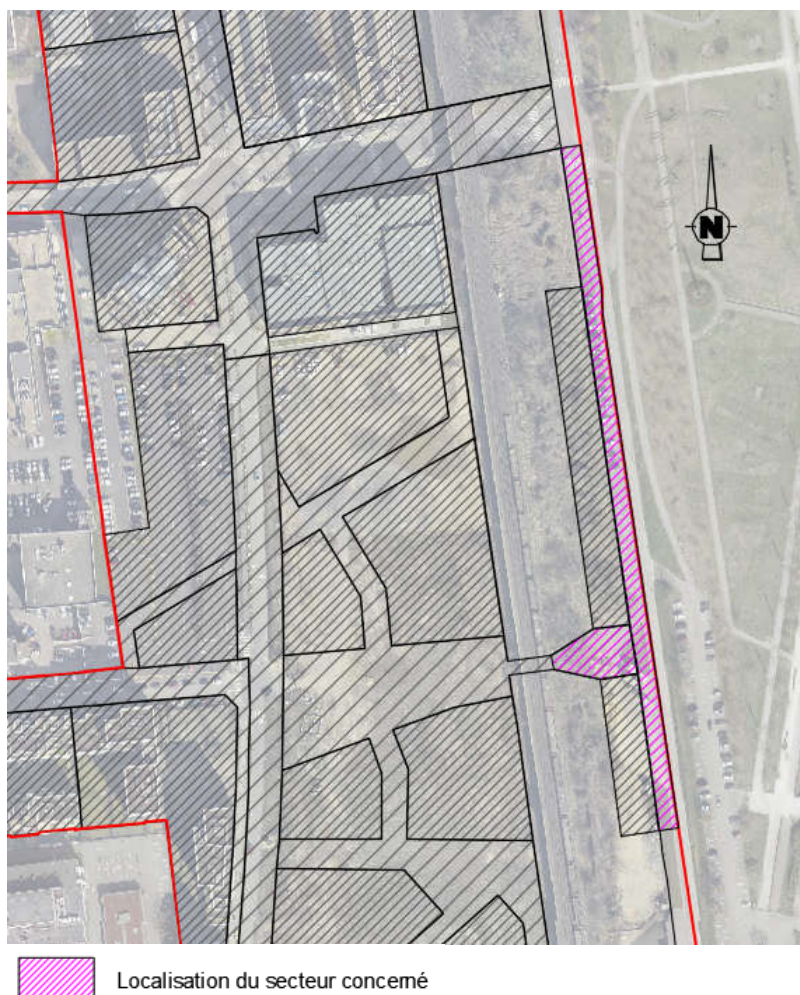


Figure 12: Carte illustrant le zonage de la rue Débonnaire, IRIS, 2025

A ce stade du projet, le découpage des parcelles à bâtir demeurent susceptible d'évoluer en fonction des mises au point de détail qui seront effectuées lors de la conception définitive du projet.

Les réseaux préexistants dans la voie actuelle permettent de viabiliser les terrains. Une nouvelle liaison du réseau de distribution électrique sera créée entre la rue Jacques Chirac et l'avenue Louis le Débonnaire.

Le débouché du PaSo et les trottoirs au droit des nouvelles parcelles seront requalifiés dans le cadre de la ZAC.

Les ouvrages réalisés se conformeront aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

Pour l'urbanisation de ces franges de la ZAC, il sera tenu compte dans les projets de la présence d'une ligne de transport d'électricité HTB de 63 kV existante, implantée longitudinalement dans l'avenue Louis le Débonnaire et de ses servitudes.

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE CASERNE RANCONVAL

La reconversion du site de l'ancienne Caserne Ranconval dans le cadre de la ZAC, implique également de modifier le programme des équipements publics.

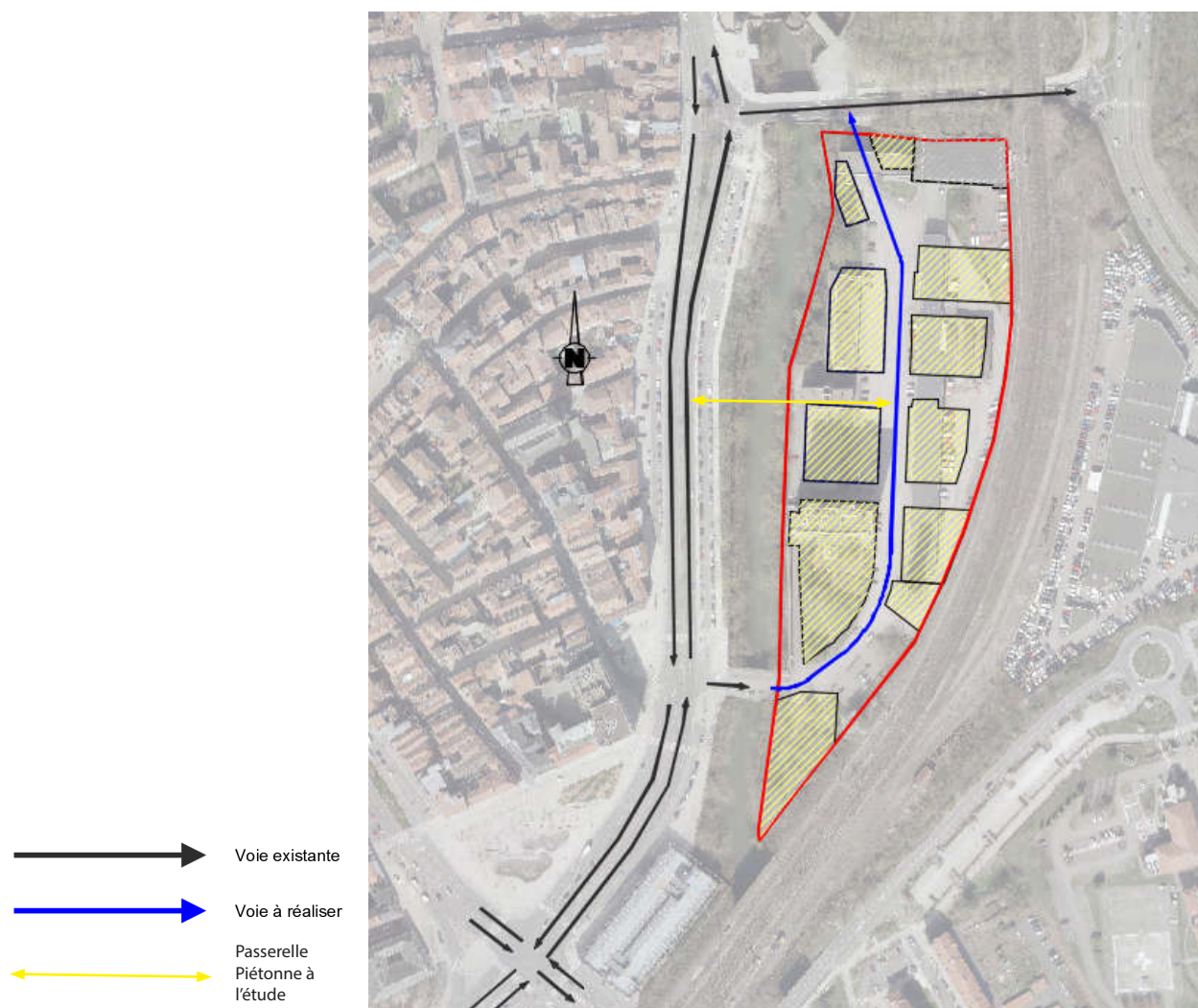
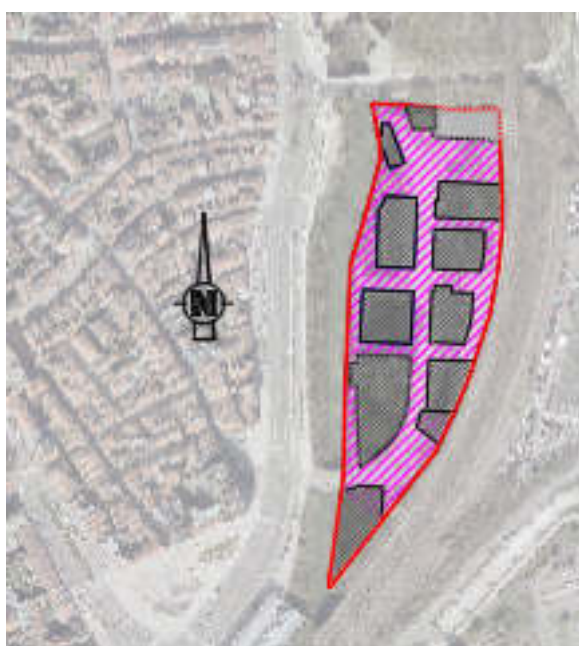


Figure 13: Carte illustrant le zonage du secteur Ranconval, IRIS, 2025

A ce stade du projet, l'implantation des voies et réseaux, le découpage des parcelles à bâtir demeurent susceptibles d'évoluer en fonction des mises au point de détail qui seront effectuées lors de la conception définitive du projet. Une passerelle piétonne vers le quartier Outre-seille pourra être réalisée entre Ranconval et le boulevard Maginot.

Il est prévu de requalifier des bâtiments existants et de construire de nouveaux bâtiments sur des parcelles cessibles situées de part et d'autre d'un axe viaire principal établi entre le boulevard André Maginot et la rue Henry de Ranconval. Outre la chaussée de circulation, celui-ci comprendra un aménagement pour les cycles (piste cyclable), des trottoirs et des espaces verts.

En première hypothèse, les infrastructures de viabilité préexistantes de l'ancienne caserne ne seront pas conservées à l'exception de celles existantes en traversée de la Seille (pont route et réseaux).



 Localisation du secteur concerné

Figure 14: Carte illustrant le zonage public du secteur Ranconval, IRIS, 2025

Les travaux de viabilisation des terrains à réaliser par l'Aménageur comprendront :

- La construction du réseau de collecte des eaux usées domestiques dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de HAGANIS

- L'extension du réseau de chauffage urbain dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de UEM

- L'extension et le bouclage du réseau d'adduction d'eau potable dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de VEOLIA et de l'EMM

Le réseau couvrira également la défense extérieure contre l'incendie jusqu'au risque courant important sur l'habitat collectif (120 m³/h à 1 bar pendant 2 heures)

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions du SDIS de la Moselle

- L'extension du réseau de distribution électrique dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de RESEDA

Les postes de distribution publique seront, sauf impossibilité technique, intégrés dans les construction;

- L'extension du réseau de télécommunications dans la rue nouvelle

La réalisation des ouvrages se conformera aux prescriptions de l'EMM

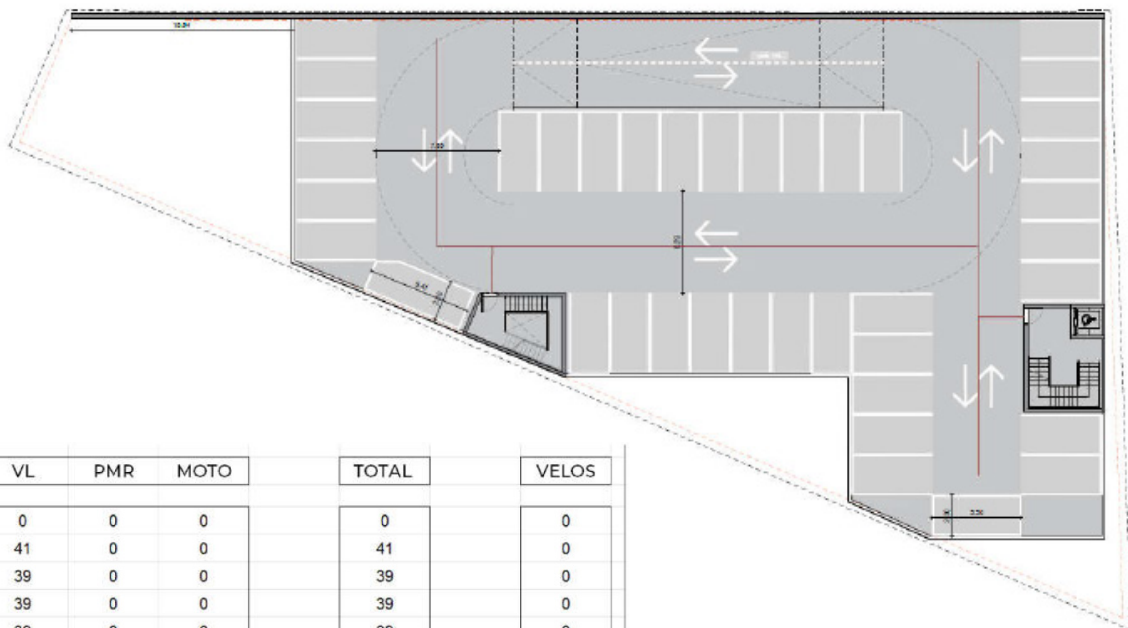
La gestion des eaux de ruissellement sera réalisée à la parcelle par les Acquéreurs.

L'Aménageur réalisera les systèmes de noues et de tranchées d'infiltration nécessaires à la gestion des eaux de ruissellement sur les espaces publics. Les carrefours à feux rue André Maginot et rue Henry de Ranconval seront modifiés. La réalisation des équipements de signalisation lumineuse de trafic se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz. La réalisation des voiries et de l'éclairage public se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz.

La réalisation des plantations et du mobilier urbain se conformera aux prescriptions des services de l'Eurométropole de Metz et de la Ville de Metz.

CONSTRUCTION D'UN PARKING EN OUVRAGE SUR LA PERCEE BELCHAMPS

Ce parc de stationnement d'une capacité d'environ 270 places véhicules légers, 5 places motos, 15 cycles sera construit en ouvrage dans le secteur de la percée Belchamps en vue de compenser un déficit d'ores et déjà constaté dans l'offre de stationnement « visiteurs » en lien avec les activités de commerce implantées dans la ZAC.



NIVEAUX	VL	PMR	MOTO	TOTAL	VELOS
TOIT	0	0	0	0	0
R+6	41	0	0	41	0
R+5	39	0	0	39	0
R+4	39	0	0	39	0
R+3	39	0	0	39	0
R+2	39	0	0	39	0
R+1	39	0	0	39	0
RDC	27	6	5	33	15
TOTAL	263	6	5	269	15

Figure 15: Illustrations du projet du parking silo,
LA/BA, 2024

EVENTUALITE D'UN PARKING EN OUVRAGE RUE JACQUES CHIRAC

Ce parc de stationnement en ouvrage, dont la jauge demeure à fixer, serait implanté le long de la rue Jacques Chirac, dans le site 2 de la ZAC. Ce parking serait construit, après la mise en service des premiers lots d'habitations de la phase 2 (environ 450 logements), si un déficit de stationnement liés à l'arrivée de nouveaux habitants sur la ZAC est constaté.



Figure 16: Carte illustrant le zonage prévu pour le projet du parking silo, IRIS, 2025

2.2 Le programme global des constructions

Le programme global de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a évolué et fait l'objet de ce chapitre du dossier de Réalisation.

LE PROGRAMME DU SITE 1 (Phase 1)

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m² SDP)	Commerces (m² SDP)	Bureaux/Activités (m² SDP)	Equipements publics (m² SDP)	Réalisé ou projeté
S I T E 1	A0		3 758			Réalisé
	A0			13 208		Réalisé
	A1				15 358	Réalisé
	A1				812	Réalisé
	A2		2 604			Réalisé
				5 610		Réalisé
	A3				11 176	Réalisé
	Triangle Nord				1 000	Réalisé
	B1				1 691	Réalisé
	B2.1			4 087		Réalisé
			97			Réalisé
		3 689				Réalisé
	B2.2			5 545		Réalisé
			153			Réalisé
	B2.3	4 085				Réalisé
				999		Réalisé
			454			Réalisé
	B2.4		208			Réalisé
		2 658				Réalisé
	B2.5			6 300		Réalisé
	B3.C3 Socle		46 525			Réalisé
				273		Réalisé
		1 056				Réalisé
	B3.1			5 212		Réalisé
	B3.3			4 218		Réalisé
	B3.2	3 243				Réalisé
				513		Réalisé
	C3.1	3 847				Réalisé
	C3.2	6 928				Réalisé
	C3.4	2 584				Réalisé
	C3.3 / C3.5	9 572				Réalisé
	C2.1			2 927		Réalisé
	C2.2 / C2.3		300			Réalisé
		9 154				Réalisé
	C2.4	5 339				Réalisé
	C2.5			10 437		Réalisé
	D2.1		6 830			Réalisé
	D3.1		5 545			Réalisé
	TOTAL SITE 1	52 155	66 474	59 329	30 037	207 995

Tableau 04: Programmation du Site 1 (Phase 1), 2025

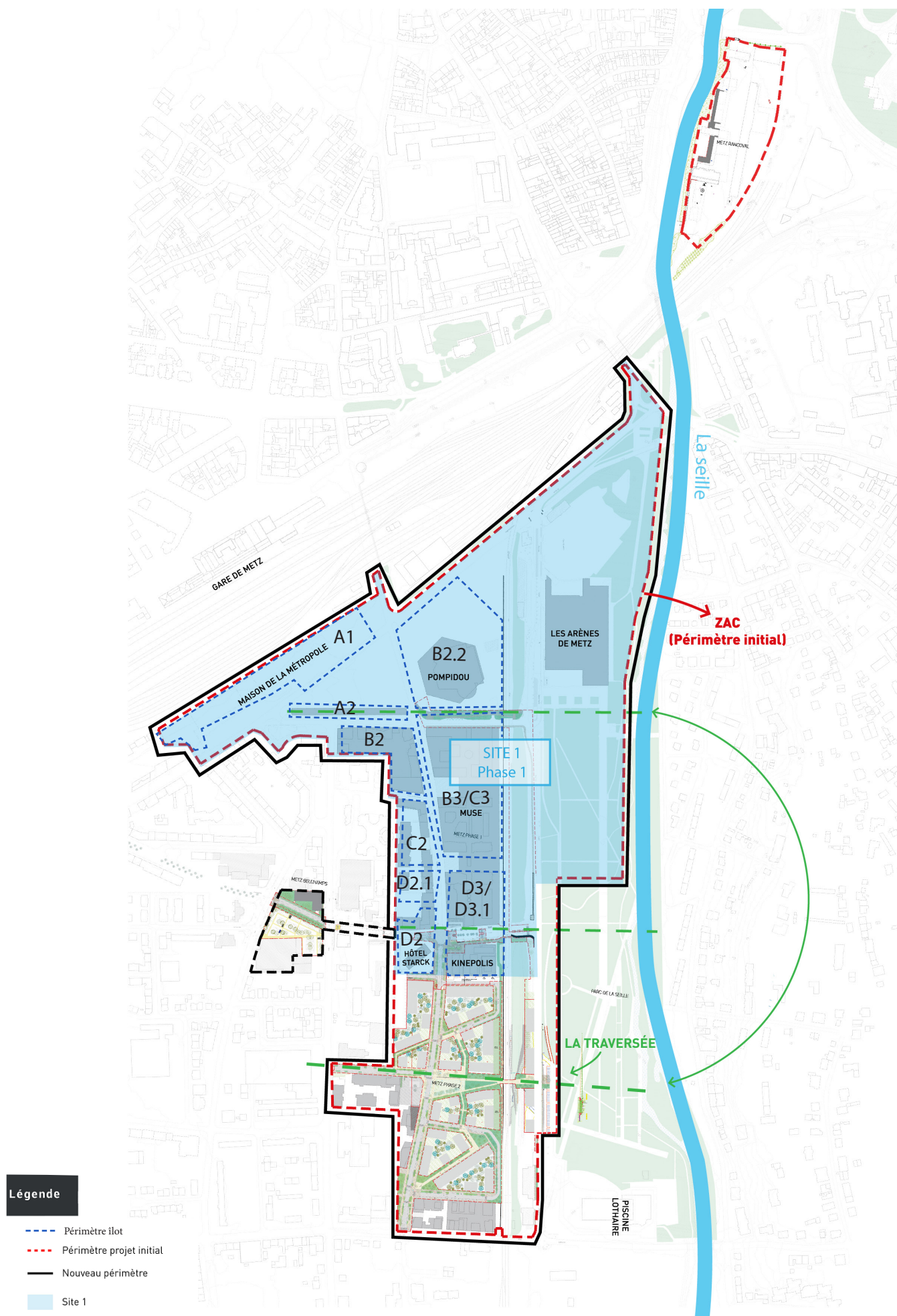


Figure 17: Carte illustrant le site 1 (Phase 1), CBA, 2025

LE PROGRAMME DU SITE 2 (Phase 2)

Pour prendre en compte les nouvelles ambitions du quartier, la programmation de la phase 2 (Site 2) est amenée à évoluer. Il s'agira principalement d'une programmation de logements mais comprendra également quelques locaux commerciaux et une partie de bureaux en lisière de la phase 1.

Un parking en ouvrage pourrait également être implanté sur le site 2 si un déficit de stationnement lié à l'arrivée des nouveaux habitants sur la ZAC est constaté.

La programmation envisagée pour le site 2 est la suivante :

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m² SDP)	Commerces (m² SDP)	Bureaux/Activités (m² SDP)	Equipements publics (m² SDP)	Réalisé ou projeté
S I T E 2	E2	9 085				Réalisé
				237		Réalisé
	E3	6 418				Réalisé
		4 058				Réalisé
			1 723			Réalisé
	1	9 203				Projeté
	2	9 981				Projeté
	3	7 779				Projeté
	4	5 120				Projeté
	5	9 861				Projeté
	6	3 970	200			Projeté
	7	3 500		5 500		Projeté
	8	10 433				Projeté
	9	4 625			7 500	Projeté
	10	4 214				Projeté
	11	1 911	300			Projeté
	TOTAL SITE 2	90 158	2 223	5 737	7 500	105 618

Tableau 05: Programmation du Site 2 (Phase 2), 2025

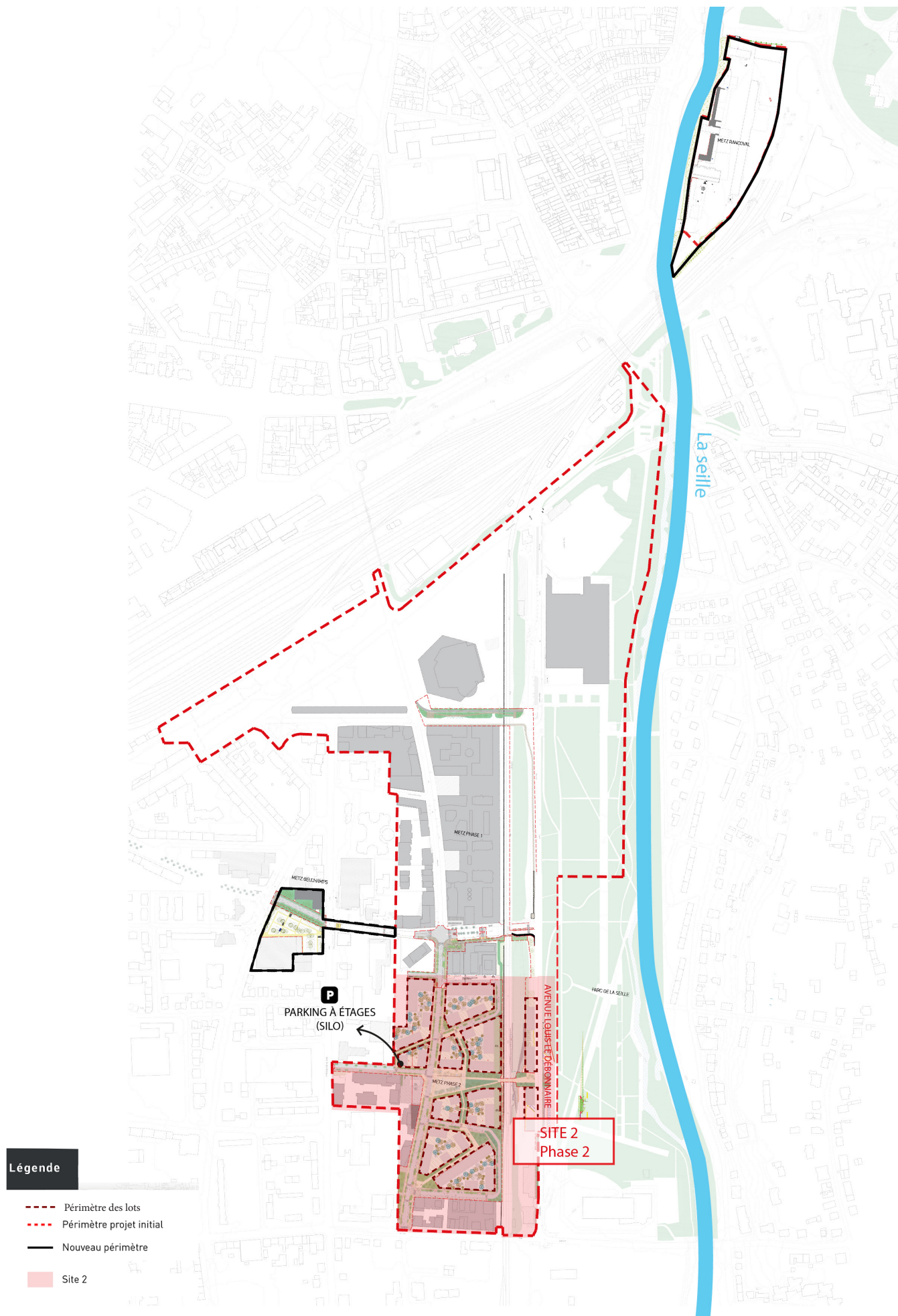


Figure 18: Carte illustrant le site 2 (Phase 2), CBA, 2025



Figure 19: Carte illustrant les lots du Site 2 (Phase 2), CBA, Atelier Jours, IRIS, 2023.

LE PROGRAMME DE L'EXTENSION DU SITE 2 (Phase 2)

Le site de Belchamps, l'extension du Site 2 (Phase 2), se situe en prolongement de la rue Jean Laurain, jusqu'à la rue de Belchamps.

Sur ce site, il est projeté la programmation suivante:

- au Nord de la traversée, la réalisation d'un parking silo public d'environ 270 places;
- au Sud de la traversée, le réaménagement du parking du supermarché Match dans l'hypothèse où le supermarché resterait en place, ou bien la réalisation d'un programme de logements d'environ 5 200 m². Ces hypothèses resteront à confirmer dans la suite des études.

La programmation prévue pour la parcelle de Belchamps est la suivante:

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m ² SDP)	Commerces (m ² SDP)	Bureaux/Activités (m ² SDP)	Equipements publics (m ² SDP)	Réalisé ou projeté
EXTENSION SITE 2	Belchamps	5 286	0	0	7 532	
	SITE 2	5 286	0	0	7 532	12 818

Tableau 06: Programmation de l'extension du Site 2 (Phase 2), CBA, 2025

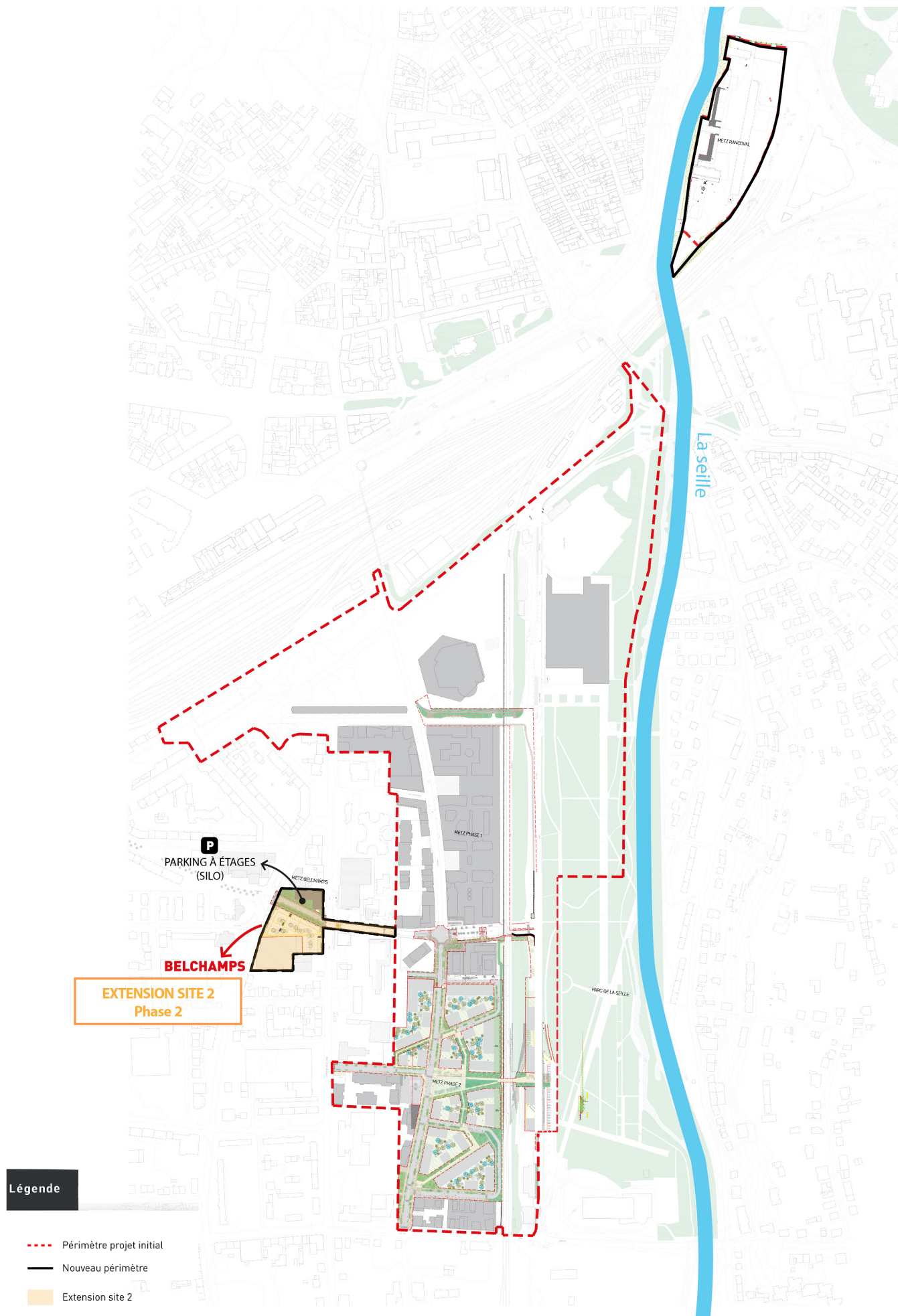


Figure 20: Carte illustrant l'extension du site 2 (Phase 2), CBA, 2025

LE PROGRAMME DU SITE 3 (Phase 2)

Le site de Ranconval, le Site 3 (Phase 2), se situe au Nord de la ZAC originale, à l'Est du centre-ville historique, et à l'Ouest des voies ferrées SNCF.

Plusieurs bâtiments sont présents sur le site. Certains d'entre eux seront conservés et réhabilités.

Une partie des constructions présentes sera démolie.

Le site se compose de la programmation suivante:

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m ² SDP)	Commerces (m ² SDP)	Bureaux/Activités (m ² SDP)	Equipements publics (m ² SDP)	Réalisé ou projeté
SITE 3	Ranconval	25 200,00		2 030,00		Projeté
					970,00	Réalisé
	TOTAL SITE 3	25 200,00	0,00	2 030,00	970,00	28 200,00

Tableau 07: Programmation du site 3 (Phase 2), 2025

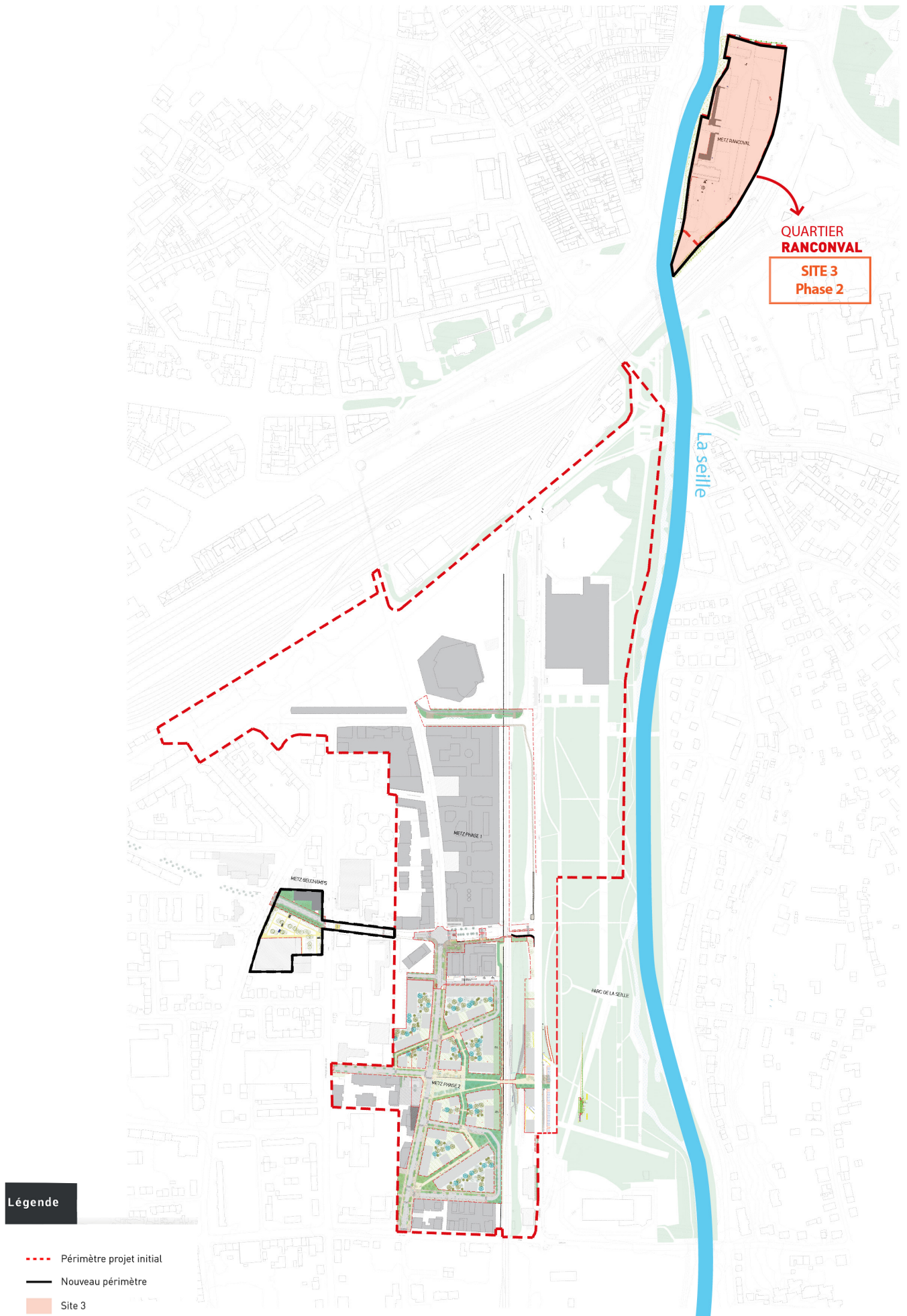


Figure 21: Carte illustrant le site 3 (Phase 2), CBA, 2025

En détail, suite aux modifications du présent dossier de Réalisation
le tableau ci-dessous résume la programmation globale, à jour, de la ZAC du Quartier
de l'Amphithéâtre:

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m ² SDP)	Commerces (m ² SDP)	Bureaux/Activités (m ² SDP)	Equipements publics (m ² SDP)	Réalisé ou projeté
S I T E 1	A0		3 758			Réalisé
	A0			13 208		Réalisé
	A1				15 358	Réalisé
	A1				812	Réalisé
	A2		2 604			Réalisé
				5 610		Réalisé
	A3				11 176	Réalisé
	Triangle Nord				1 000	Réalisé
	B1				1 691	Réalisé
	B2.1			4 087		Réalisé
			97			Réalisé
		3 689				Réalisé
	B2.2			5 545		Réalisé
			153			Réalisé
	B2.3	4 085				Réalisé
				999		Réalisé
			454			Réalisé
	B2.4		208			Réalisé
		2 658				Réalisé
	B2.5			6 300		Réalisé
	B3.C3 Socle		46 525			Réalisé
				273		Réalisé
		1 056				Réalisé
	B3.1			5 212		Réalisé
	B3.3			4 218		Réalisé
	B3.2	3 243				Réalisé
				513		Réalisé
	C3.1	3 847				Réalisé
	C3.2	6 928				Réalisé
	C3.4	2 584				Réalisé
	C3.3 / C3.5	9 572				Réalisé
	C2.1			2 927		Réalisé
	C2.2 / C2.3		300			Réalisé
		9 154				Réalisé
	C2.4	5 339				Réalisé
	C2.5			10 437		Réalisé
	D2.1		6 830			Réalisé
	D3.1		5 545			Réalisé
	TOTAL SITE 1	52 155	66 474	59 329	30 037	207 995

SECTEUR	Numéro de lot	Logements (m² SDP)	Commerces (m² SDP)	Bureaux/Activités (m² SDP)	Equipements publics (m² SDP)	Réalisé ou projeté
S I T E 2	E2	9 085				Réalisé
				237		Réalisé
	E3	6 418				Réalisé
		4 058				Réalisé
			1 723			Réalisé
	1	9 203				Projeté
	2	9 981				Projeté
	3	7 779				Projeté
	4	5 120				Projeté
	5	9 861				Projeté
	6	3 970	200			Projeté
	7	3 500		5 500		Projeté
	8	10 433				Projeté
	9	4 625			7 500	Projeté
	10	4 214				Projeté
	11	1 911	300			Projeté
	TOTAL SITE 2	90 158	2 223	5 737	7 500	105 618
EXTENSION SITE 2	Belchamps	5 286	0	0	7 532	
	SITE 2	5 286	0	0	7 532	12 818
SITE 3	Ranconval	25 200,00		2 030,00		Projeté
					970,00	Réalisé
	TOTAL SITE 3	25 200,00	0,00	2 030,00	970,00	28 200,00

Tableau 08: Programmation globale de la ZAC, 2025

Au total, 354 631 m² de SDP sont prévus en global, divisés en :

172 799 m² SDP de logements,
68 697 m² de SDP de commerces,
67 096 m² de SDP de bureaux,
et 46 038 m² SDP d'équipements publics.

2.3 Les modalités prévisionnelles de financement

Ces modalités de financement sont susceptibles d'évoluer au gré de la réalisation effective de l'opération. L'évolution des prix comme les retards pris dans la réalisation de la ZAC, sont susceptibles de venir modifier les prévisions ci-dessus/présentées.

		Bilan prévisionnel au 31/12/2024 (€ HT)	Réalisé au 31/12/2024 (€ HT)
	DEPENSES	169 698 069 €	129 460 085 €
A	ETUDES	8 751 140 €	8 080 483 €
B	FONCIER	36 912 433 €	31 311 182 €
C	CONSTRUCTION	- €	- €
D	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	101 638 300 €	75 006 825 €
E	FRAIS DIVERS	2 289 198 €	1 059 518 €
F	FRAIS GENERAUX	13 739 702 €	10 139 702 €
G	FRAIS FINANCIERS	6 367 296 €	3 862 375 €
	RECETTES	169 698 069 €	123 125 294 €
H	CESSIONS	112 574 501 €	73 352 411 €
I	PRODUITS FINANCIERS	589 785 €	589 785 €
J	REMBOURSEMENT AVANCES	51 085 €	51 085 €
K	SUBVENTIONS	311 627 €	311 627 €
L	PARTICIPATIONS	55 182 991 €	47 960 531 €
M	RECETTES DIVERSES	988 080 €	859 855 €
	RESULTAT D'EXPLOITATION	-	0 €

